

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(loire)

042-214203317-20241105-ARR522024-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2024  
Publication : 05/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR522024

Madame Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie NOR : INTE1522200A ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Loire (RDDECI) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de Villemontais n° ARR242019 du 10 Mai 2019 concernant la liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

Vu le contrôle des PEI effectué par la Roannaise de l'Eau le 26 Mars 2024 et le 24 Juillet 2024

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence ;

Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : Définition du territoire de compétence**

Le présent arrêté est applicable sur la commune de Villemontais.

### **ARTICLE 2 : la liste des Points d'Eau Incendie (PEI)**

Le tableau annexé au présent arrêté fixe la quantité, la qualité et l'implantation des PEI identifiés pour l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie.

### **ARTICLE 3 : publication**

Le présent arrêté sera mis sur le site de la mairie [www.villemontais.fr](http://www.villemontais.fr). Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

### **ARTICLE 4 : notification**

Le présent arrêté sera notifié au Sous-Préfet et transmis au service départemental d'incendie et de secours de la Loire, chargé de la centralisation des notifications.

Fait à Villemontais, le 05 Novembre 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

  
